

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

ONÉSIME FAMILLE	
Identificateur du participant	17793XXXX
Date de début de participation	1 ^{er} mai 1983
Date de ce relevé	24 septembre 2010
Cotisations avec intérêts au 2008/12/31	64 991,92 \$

Le service est exprimé en années. Il inclut le service ajouté pour l'admissibilité (depuis 1987).

Année	Service pour l'admissibilité			Service pour le calcul			Cotisations de l'année		
	Régulier	Rachat/ Transfert	Périodes rachatées/ transférées	Régulier	Rachat/ Transfert	Périodes rachatées/ transférées	Salaire admissible	Régulières	Rachat/ Transfert
1983	0,2760			0,2760			4 370,11 \$	183,39 \$	
1984	0,4520			0,4520			7 871,45 \$	323,25 \$	
1985	0,3250			0,3250			6 408,08 \$	259,24 \$	
1986	0,5950			0,5950			10 695,24 \$	372,43 \$	
1987	0,4680			0,4680			9 866,89 \$	400,56 \$	
1988	0,7350			0,7350			14 385,74 \$	529,80 \$	
1989	0,7800			0,7800			17 032,66 \$	660,57 \$	
1990	0,8480			0,8480			19 181,06 \$	741,99 \$	
1991	0,8620			0,8620			21 125,10 \$	834,14 \$	
1992	0,6850			0,6850			17 464,19 \$	678,62 \$	
1993	0,8720			0,8720			22 504,29 \$	944,27 \$	
1994	0,9180			0,9180			23 756,65 \$	974,39 \$	
1995	0,9620			0,9620			24 889,51 \$	1 001,50 \$	
1996	0,9000			0,9000			24 331,20 \$	1 041,22 \$	
1997	0,7600			0,7600			19 825,66 \$	819,46 \$	
1998	0,9270			0,9270			24 490,56 \$	995,88 \$	
1999	0,9770			0,9770			25 859,01 \$	1 037,52 \$	

État de participation

Année	Service pour l'admissibilité			Service pour le calcul			Cotisations de l'année		
	Régulier	Rachat/ Transfert	Périodes rachetées/ transférées	Régulier	Rachat/ Transfert	Périodes rachetées/ transférées	Salaire admissible	Régulières	Rachat/ Transfert
2000	3,3060			0,9850			27 210,70 \$	767,31 \$	
2001	1,0000			0,9810			27 654,06 \$	776,50 \$	
2002	1,0000			0,9960			28 791,09 \$	809,83 \$	
2003	1,0000			1,0000			29 876,09 \$	846,33 \$	
2004	1,0000			1,0000			29 962,33 \$	844,12 \$	
2005	1,0000			1,0000			30 130,44 \$	1 109,34 \$	
2006	1,0000			1,0000			30 620,43 \$	1 122,76 \$	
2007	1,0000			1,0000			36 169,60 \$	1 472,36 \$	
2008	1,0000			0,7729			26 216,23 \$	1 152,28 \$	
Total		23,6480				21,0769			

L'État de participation à votre régime de retraite vous donne le détail de votre participation à la date du relevé, année par année, selon les renseignements transmis par votre employeur.

Notes

- La colonne Année(s) indique les années au cours desquelles vous avez participé à votre régime de retraite ainsi que les années relatives à un rachat ou à un transfert.
- Le Service est exprimé en année ou fraction d'année. Une année complète correspond à 260 jours ouvrables (200 pour les enseignants). Une fraction d'année s'explique par une période d'absence sans salaire ou par un emploi occasionnel ou à temps partiel. Par exemple, un employé à temps plein qui s'absente sans salaire pendant 39 jours ouvrables au cours d'une année qui en compte 260 se verra créditer 0,8500 année de service ($221 \div 260$).
- Le Service pour l'admissibilité comprend principalement les périodes au cours desquelles vous avez cotisé, celles que vous avez rachetées ou transférées d'un autre régime, celles qui donnent droit à un crédit de rente ou à une rente libérée, celles où vous étiez admissible à des prestations d'un régime d'assurance salaire obligatoire et le service ajouté pour l'admissibilité.
- Le Service pour le calcul comprend le service pour l'admissibilité, moins les périodes rachetées ou transférées qui donnent droit à un crédit de rente ou à une rente libérée.
- Le Salaire admissible est le salaire sur lequel sont calculées vos cotisations. Il comprend principalement le salaire que vous avez effectivement reçu et, si vous avez été en congé de maternité ou admissible à des prestations d'un régime d'assurance salaire obligatoire, celui que vous auriez reçu si vous n'aviez pas été absent. Par contre, il ne comprend pas les sommes versées pour le paiement des heures supplémentaires ni certaines primes.
- Les Cotisations sont les sommes que vous avez versées sur votre salaire admissible et, si vous avez été admissible à des prestations d'assurance salaire, celles que vous auriez versées si vous n'aviez pas été absent. Elles correspondent également au coût d'un rachat accordant un crédit de rente.

Si vous constatez une erreur dans votre identification ou vos années de participation, communiquez avec votre employeur qui, au moyen du formulaire « Demande de correction d'une participation à un régime de retraite », avisera la CARRA des modifications à faire.

Pour nous joindre

Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances
475, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5X3
418 643-4881 (région de Québec)
1 800 463-5533 (sans frais)

Site Internet

www.carra.gouv.qc.ca